

Référentiel d'activités, de compétences et de certification

Titre à finalité professionnelle Assistant maternel / garde d'enfants

Le titre à finalité professionnelle assistant maternel / garde d'enfants concerne deux métiers très proches qui se distinguent uniquement par le cadre réglementaire et le lieu d'exercice. L'assistant maternel et le garde d'enfants interviennent pour le compte de particuliers employeurs, auprès d'enfants de 0 à 18 ans afin de contribuer au développement et à l'autonomie de ces derniers. L'assistant maternel et le garde d'enfants sont des maillons indispensables dans l'offre d'accueil du jeune enfant.

Il convient de préciser que les compétences développées dans ce référentiel sont toutes encadrées par ces éléments :

- le lieu d'exercice des activités est le domicile du particulier employeur pour le garde d'enfants, dans une maison d'assistant maternel ou son propre domicile pour l'assistant maternel
- le respect des limites professionnelles définies par la convention collective nationale des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile
- le respect des règles de sécurité liées à l'agrément d'accueil des assistants maternels.

Être salarié du particulier employeur et de l'emploi à domicile nécessite d'assurer la pérennité de ses emplois et de développer son activité professionnelle. L'assistant maternel et le garde d'enfants se trouvent majoritairement en situation de multi-emplois, isolés et autonomes (à la différence des salariés mis à disposition par des sociétés ou associations prestataires). Ils doivent régulièrement rechercher des emplois auprès de plusieurs particuliers employeurs, tous différents dans leurs attentes ainsi que dans l'âge et les besoins de leur enfant. De plus, l'assistant maternel et le garde d'enfants accueillent généralement des enfants jusqu'à leur entrée à l'école, soit un peu plus de 3 ans. Durant toute la durée de leurs contrats l'assistant maternel et le garde d'enfants s'assurent d'adopter une posture facilitante concernant la contractualisation de l'emploi, et d'instaurer un climat de confiance avec les particuliers employeurs.

La prévention et la sécurité sont deux indispensables dans le secteur du particulier employeur et de l'emploi à domicile. L'assistant maternel et le garde d'enfants doivent veiller à préserver leur santé et leur sécurité à leur propre domicile ou aux domiciles des particuliers employeurs, à prévenir les risques d'accident du travail et les risques psychosociaux liés aux diverses situations de travail rencontrées. L'assistant maternel et le garde d'enfants prennent également en compte la sécurité des personnes vivant au domicile, étant force de proposition pour améliorer les conditions de vie et de sécurité du foyer.

L'entretien courant du domicile et du linge constitue une forte employabilité pour l'ensemble des métiers du secteur. L'assistant maternel et le garde d'enfants effectuent l'entretien courant du domicile et du linge en appliquant des techniques professionnelles et en adoptant des pratiques éco-responsables. Ils respectent les habitudes et les consignes de chaque particulier employeur.

L'assistant maternel et le garde d'enfants occupent une place reconnue dans le secteur de la petite enfance grâce à la structuration de l'accueil mis en place ainsi que l'accompagnement personnalisé pour chaque enfant. Ce projet d'accueil et cet accompagnement personnalisé déterminent la nature de la prise en charge au quotidien et de tous les actes auprès de l'enfant. Ils permettent également de définir la place et les missions auprès des familles et de l'entourage de l'enfant.

Pour contribuer au développement et à l'autonomie de l'enfant, l'accompagnement aux actes quotidiens est souvent nécessaire. L'assistant maternel et le garde d'enfants réalisent les soins d'hygiène de l'enfant, l'aident à se mouvoir et à se déplacer pour guider l'enfant dans ses apprentissages.

Les activités d'éveil et de socialisation jouent un rôle essentiel dans les apprentissages et l'autonomie des enfants. L'assistant maternel et le garde d'enfants proposent et mettent en place ces activités en concertation avec les parents.

Le repas est un moment essentiel pour la santé et la croissance de l'enfant. Il constitue également un apprentissage central dans le développement de son autonomie. Le rôle de l'assistant maternel et du garde d'enfants est alors d'aider l'enfant dans la prise de ses repas tout en respectant les consignes des parents. Il favorise un environnement convivial. Le salarié prépare seul le repas au domicile du particulier employeur ou à son propre domicile.

Bloc de compétence 01.02: Gestion de son activité professionnelle auprès de particuliers employeurs

Référentiel d'activités <i>Décrit les situations de travail, les activités exercées</i>	Compétences <i>Identifie les compétences y compris sociales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	Référentiel d'évaluation <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation Indicateurs
<p>L'assistant maternel et le garde d'enfants gèrent seuls leur activité professionnelle, auprès de plusieurs particuliers employeurs.</p> <p>Ils sont en veille constante concernant le marché du travail. Ils doivent régulièrement rechercher en toute autonomie de nouveaux particuliers employeurs. Ils déterminent ainsi l'environnement de travail qu'ils recherchent pour trouver des emplois adaptés à leurs souhaits. Ils mettent en place un plan d'action cohérent avec leur recherche.</p> <p>L'assistant maternel et le garde d'enfants adoptent également une démarche de développement de leur activité pour maintenir leur employabilité tout au long de leur vie professionnelle. Ils se forment et effectuent de la veille en lien avec leur activité. Ils utilisent des outils de communication pour développer leur activité, en structurant leurs compétences.</p> <p>Lors d'un entretien d'embauche ils analysent les besoins et attentes du particulier employeur pour proposer des interventions adaptées. Ils mettent en avant leur parcours en fonction des missions recherchées par le particulier employeur, et les soutient dans la contractualisation de l'embauche. Ils proposent des entretiens réguliers tout en veillant à instaurer puis maintenir une relation de confiance.</p>	<p>Construire son activité professionnelle en toute autonomie dans le secteur spécifique de l'emploi entre particuliers en recherchant des particuliers employeurs avec des outils de communication adaptés, en conduisant des entretiens d'embauche, et en négociant ses contrats de travail pour maintenir son employabilité</p> <p>Consolider son activité professionnelle en toute autonomie auprès des particuliers employeurs en veillant aux évolutions des métiers du secteur et en utilisant ses droits à la formation tout au long de la vie afin de maintenir son employabilité et d'affirmer son identité professionnelle</p> <p>Maintenir les relations de travail favorables avec les particuliers employeurs en s'appuyant sur les droits et les devoirs respectifs du salarié et des particuliers employeurs afin de développer la relation de confiance</p> <p>Adapter la proposition de son intervention aux évolutions de situations afin de répondre aux besoins et attentes des particuliers employeurs</p>	<p>ÉTUDE DE SITUATION PROFESSIONNELLE</p> <p>Type d'épreuve : étude de situation professionnelle numérique individuelle.</p> <p>L'étude de situation numérique permet le repérage des compétences professionnelles du candidat par l'évaluation de ses capacités d'analyse et de raisonnement face à plusieurs situations d'emploi contextualisées. Le support numérique permet une variété d'actions du candidat qui pourra être confronté à du texte, des images, des vidéos ou autres extraits sonores afin de proposer des situations au plus près des réalités de terrain.</p> <p>Durée totale de l'épreuve : 1 heure pour le candidat.</p> <p>Conditions de réalisation de l'épreuve : réalisée au sein de l'organisme de formation.</p> <p>L'étude de situation professionnelle est organisée par le responsable des évaluations. L'évaluation est organisée via une plateforme numérique. Le responsable des évaluations nomme le surveillant, qui ne peut être le formateur des candidats. Le surveillant est le garant et le responsable de l'épreuve. Les résultats sont délivrés par le certificateur.</p> <p>Conditions de validation du bloc : Le candidat doit avoir validé toutes les compétences pour valider le bloc.</p> <p>Le bloc de compétences sera attribué par un jury de certification se réunissant en commission d'attribution évaluant les compétences acquises lors de l'évaluation</p> <p>Le candidat doit avoir validé toutes les compétences pour valider le bloc.</p> <p>Outils fournis par le certificateur :</p> <p>Outils administratifs : convocations, code d'accès aux sujets, plate-forme numérique pour validation des résultats, résultats.</p> <p>Outils pédagogiques : sujets exemples, lien de simulation, fiche technique (définition des rôles, descriptif de l'organisation de l'épreuve).</p>	<p>Le candidat démontre :</p> <p>Une stratégie de développement d'activité professionnelle adaptée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'environnement de travail est identifié (horaires, zone géographique, publics...) - Le plan d'action de recherche de nouveaux particuliers employeurs est défini (Calendrier, personnes et lieux ressources à contacter...) - des outils de développement de son activité professionnelle sont utilisés - La présentation de ses compétences est structurée <p>Un positionnement adapté lors d'un entretien :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le parcours professionnel et de formation est présenté de manière cohérente. - Les documents réglementaires sont utilisés de façon pertinente (CCN, contrats, moyens de paiement...) - Les besoins et attentes du particulier employeur sont compris - Les propositions du salarié au particulier employeur sont adaptées (régularité et durée d'intervention, tâches, démarche d'accompagnement...) - Une démarche d'entretiens réguliers est proposée <p>Une capacité à maintenir son employabilité et ses connaissances du secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les acteurs et les outils pour maintenir ses connaissances sur l'évolution du secteur sont identifiés (formation, événements sur la connaissance des métiers...) - Les sources de veille légale des métiers du secteur sont identifiés (informations institutionnelles, syndicales...) <p>Une gestion efficace de son activité au quotidien :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des outils de communication sont proposés pour maintenir une relation de confiance auprès des particuliers employeurs - Les outils utilisés pour organiser l'activité professionnelle sont adaptés - Pour faire face aux évolutions des emplois, une adaptation de son activité professionnelle est proposée (en fonction des évolutions des situations, des missions et des tâches...) - Les structures et les personnes ressources en cas de difficulté professionnelle sont identifiées

Bloc de compétence 02.02: Prévention et sécurité de son activité professionnelle au domicile du particulier employeur

Référentiel d'activités <i>Décrit les situations de travail, les activités exercées</i>	Compétences <i>Identifie les compétences y compris sociales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	Référentiel d'évaluation <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation Indicateurs
<p>L'assistant maternel et le garde d'enfants veillent au bon équilibre de leur planning de travail. Ils veillent à accueillir le nombre d'enfants sur l'amplitude horaire et le nombre de jours travaillés qui conviennent à leur propre disponibilité et à leur propre rythme.</p> <p>Ils sont vigilants tout au long de la journée au poids qu'ils portent en prenant notamment en compte le nombre de nourrissons accueillis au même moment.</p> <p>Le garde d'enfants est attentif aux temps de trajet tout au long de la semaine pour se déplacer chez ses particuliers employeurs.</p> <p>L'assistant maternel et le garde d'enfants utilisent du matériel approprié à la réalisation de son activité professionnelle.</p> <p>L'assistant maternel et le garde d'enfants sensibilisent leur particulier employeur sur leur pratique contre l'épuisement professionnel : éviter d'arriver en retard pour ne pas affecter leur vie personnelle, préparer l'enfant à ne pas être pris en permanence dans les bras...</p> <p>L'assistant Maternel et le garde d'Enfants observent les différents espaces de vie et de travail et identifient les potentiels risques liés à sa sécurité et à celle des enfants.</p> <p>L'assistant maternel remédie aux éléments potentiellement risqués au sein de son domicile.</p> <p>Le garde d'enfants sensibilise les particuliers employeurs aux risques potentiels identifiés à leur domicile.</p> <p>Ils restent en veille pour proposer des actions de prévention et des aménagements des espaces.</p>	<p>Prévenir les risques professionnels liés à son activité dans le secteur des particuliers employeurs en les identifiant, en adaptant ses interventions et en préconisant des actions d'amélioration afin de garantir sa propre sécurité et maintenir son employabilité</p> <p>Prévenir les risques domestiques dans le secteur spécifique des particuliers employeurs, en les identifiant, en préconisant et en accompagnant sur des actions d'amélioration afin de sécuriser les enfants et les adultes</p> <p>Ajuster les actions d'amélioration à la situation de travail, à l'enfant et au particulier employeur afin de prévenir les risques de façon adéquate</p> <p>Être autonome dans l'identification des risques et dans la mise en place des actions de prévention des risques professionnels afin d'assurer sa sécurité, celle de l'enfant et du particulier employeur</p>	<p>ÉTUDE DE SITUATION PROFESSIONNELLE</p> <p>Type d'épreuve : étude de situation professionnelle individuelle sur support numérique. L'étude de situation numérique permet le repérage des compétences professionnelles du candidat par l'évaluation de ses capacités d'analyse et de raisonnement face à une situation d'emploi contextualisée.</p> <p>Descriptif : Le candidat est placé dans un contexte professionnel où il doit identifier les dangers domestiques et proposer des aménagements pour prévenir les risques. Il doit également identifier les risques professionnels et proposer des solutions de sécurisation de son intervention.</p> <p>Le support numérique permet une variété d'actions du candidat qui pourra être confronté à du texte, des images, des vidéos ou autres extraits sonores afin de proposer des situations au plus près des réalités de terrain.</p> <p>Durée totale de l'épreuve : 1 heure pour le candidat.</p> <p>Conditions de réalisation de l'épreuve : réalisée au sein de l'organisme de formation, l'étude de situation professionnelle est organisée par le responsable des évaluations. L'évaluation est organisée via une plateforme numérique. Le responsable des évaluations nomme le surveillant, qui ne peut être le formateur des candidats. Le surveillant est le garant et le responsable de l'épreuve. Les corrections automatiques sont délivrées par la plateforme numérique. Les résultats sont délivrés par le certificateur.</p> <p>Conditions de validation du bloc : Le candidat doit avoir validé toutes les compétences pour valider le bloc.</p> <p>Le bloc de compétences sera attribué par un jury de certification se réunissant en commission d'attribution évaluant les compétences acquises lors de l'évaluation</p> <p>Outils fournis par le certificateur : Outils administratifs : convocations, code d'accès aux sujets, plate-forme numérique pour validation des résultats, résultats. Outils pédagogiques : sujets exemples, lien de simulation, fiche technique (définition des rôles, descriptif de l'organisation de l'épreuve)</p>	<p>Le candidat démontre :</p> <p>Une capacité à prévenir les risques professionnels (épuisement professionnel, physique, psychique) dans le cadre de son activité professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les risques professionnels sont identifiés (TMS, temps des trajets entre employeurs, répartition de la charge des missions et du type de mission...) - Les mesures d'adaptation proposées sont appropriées dans son activité professionnelle <p>Une capacité à identifier et sensibiliser les personnes accompagnées (PE, famille, aidants...) de tous risques domestiques liés à leur environnement de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les risques domestiques sont identifiés dans chaque espace de vie - Les actions de prévention proposées sont appropriées au particulier employeur

Bloc de compétence 03.02 : Entretien du domicile et du linge : pratiques éco-responsables

Référentiel d'activités <i>Décrit les situations de travail, les activités exercées</i>	Compétences <i>Identifie les compétences y compris sociales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	Référentiel d'évaluation <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation Indicateurs
<p>L'assistant maternel effectue l'entretien courant de son domicile en fonction des besoins des enfants et des pièces utilisées.</p> <p>Pour le garde d'enfants : il nettoie en fonction des consignes des particuliers employeurs les différentes pièces.</p> <p>Il dépoussière, nettoie et désinfecte les surfaces et les jouets.</p> <p>L'assistant maternel et le garde d'enfants effectuent l'entretien courant du linge en fonction des besoins de l'enfant : ils trient, ils nettoient, ils étendent et repassent le linge.</p> <p>Ils effectuent l'entretien du domicile et du linge en adoptant les gestes et postures appropriés.</p> <p>Ils réalisent l'entretien du domicile et du linge en ayant des pratiques éco-responsables que ce soit dans l'utilisation des matières premières (eau, électricité) mais aussi en sensibilisant les particuliers employeurs dans l'achat de produits éco-responsables.</p>	<p>Entretien du domicile en appliquant les protocoles et les techniques d'entretien et en sensibilisant les particuliers employeurs aux pratiques éco-responsables afin de favoriser le bien-être et de l'enfant</p> <p>Entretien du linge en appliquant les protocoles et les techniques d'entretien et en sensibilisant les particuliers employeurs aux pratiques éco-responsables afin de favoriser le bien et de l'enfant</p> <p>Ajuster les pratiques d'entretien du domicile et du linge afin d'assurer un entretien adéquat aux habitudes des particuliers employeurs et aux spécificités de l'enfant</p> <p>Être autonome dans l'entretien du domicile et du linge afin de garantir un environnement d'accueil sain pour l'enfant</p>	<p>MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE</p> <p>Type d'épreuve : mise en situation professionnelle simulée individuelle suivie d'un entretien.</p> <p>La mise en situation professionnelle permet le repérage des compétences professionnelles du candidat par l'observation de l'application de gestes et de techniques face à une situation d'emploi contextualisée. La mise en situation propose une reconstitution proche de la réalité de terrain. L'entretien mené par l'expert-évaluateur permettra au candidat de s'autoévaluer et à l'expert-évaluateur de compléter, par un questionnaire, l'évaluation des compétences du candidat.</p> <p>Descriptif : Durant la mise en situation professionnelle,</p> <p>Le candidat évolue dans les pièces d'un domicile réel ou reconstitué et réalise différentes tâches professionnelles telles que l'entretien des sols, le nettoyage du matériel, le repassage ou encore le nettoyage du linge, déterminées par une situation d'emploi donnée.</p> <p>Durée totale de l'épreuve : 45 minutes pour le candidat.</p> <p>Conditions de réalisation de l'épreuve : réalisée au sein de l'organisme de formation. La mise en situation professionnelle simulée est organisée conjointement par le responsable des évaluations et l'expert-évaluateur. Le responsable des évaluations nomme l'expert-évaluateur, qui ne peut être le formateur des candidats, et fournit les résultats au certificateur.</p> <p>Conditions de validation du bloc : Le candidat doit avoir validé toutes les compétences pour valider le bloc.</p> <p>Le bloc de compétences sera attribué par un jury de certification se réunissant en commission d'attribution évaluant les compétences acquises lors de l'évaluation</p> <p>Outils fournis par le certificateur : Outils administratifs : convocations, code d'accès aux sujets, plate-forme numérique pour validation des résultats.</p> <p>Outils pédagogiques : sujets, sujets exemple, grille d'évaluation, fiche technique (définition des rôles, descriptif de l'organisation de l'épreuve, liste du matériel, aide à l'entretien)</p>	<p>Le candidat démontre :</p> <p>Une efficacité dans l'entretien du domicile :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les activités sont organisées de façon pertinente - Les habitudes et les consignes du particulier employeur sont respectées - Les protocoles et les techniques d'entretien du cadre de vie sont appliqués - Le choix et l'utilisation des produits et matériels sont adaptés - les gestes et postures sont adaptés - Les pratiques éco-responsables sont appliquées - Les informations sont transmises au particulier employeur <p>Une efficacité dans l'entretien du linge :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les activités sont organisées de façon pertinente - Les habitudes et les consignes du particulier employeur sont respectées - Les protocoles et les techniques d'entretien du linge sont appliqués - Le choix et l'utilisation des produits et matériels sont adaptés - les gestes et postures sont adaptés - Les pratiques éco-responsables sont appliquées - Les informations sont transmises au particulier employeur

Bloc de compétence 04.02: : Projet d'accueil et accompagnement personnalisé de l'enfant

Référentiel d'activités <i>Décrit les situations de travail, les activités exercées</i>	Compétences <i>Identifie les compétences y compris sociales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	Référentiel d'évaluation <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation Indicateurs
<p>L'assistant maternel et le garde d'enfants proposent un projet d'accueil en décrivant les modalités d'accueil de l'enfant (valeurs éducatives, pédagogiques, environnement).</p> <p>Ils construisent un accompagnement personnalisé en se basant sur les besoins de l'enfant accueilli et les attentes des particuliers employeurs.</p> <p>Ils proposent des ajustements tout au long de leur accompagnement en fonction de l'évolution de l'enfant et du cadre de l'intervention.</p> <p>A la demande des parents, ils apportent des conseils liés à la parentalité tout en respectant les limites de son rôle et de sa mission auprès des particuliers employeurs.</p> <p>Ils instaurent des situations de communication adaptées aux informations à transmettre aux particuliers employeurs.</p>	<p>Proposer en toute autonomie un cadre d'accueil des enfants dans le secteur spécifique de l'emploi entre particuliers en définissant le projet d'accueil, en le formalisant et en le présentant aux parents afin d'assurer le bien-être et le développement de l'enfant</p> <p>Définir avec les parents un accompagnement personnalisé en prenant en compte les besoins de l'enfant afin de favoriser son développement et son épanouissement</p> <p>Faire évoluer l'accompagnement personnalisé en communiquant avec l'entourage de l'enfant afin d'adapter le projet à ses besoins</p> <p>S'adapter à la situation et à son évolution afin de proposer un accompagnement personnalisé</p>	<p>ETUDE DE SITUATION PROFESSIONNELLE</p> <p>Type d'épreuve : étude de situation professionnelle individuelle support écrit.</p> <p>L'étude de situation écrite permet le repérage des compétences professionnelles du candidat par l'évaluation de ses capacités d'analyse et de raisonnement face à une situation d'emploi contextualisée.</p> <p>Descriptif : Durant l'étude de situation professionnelle, le candidat répond à une situation d'emploi permettant d'évaluer la qualité de son projet d'accueil, de son projet d'accompagnement et la cohérence de sa collaboration avec la famille et les professionnels intervenant auprès de l'enfant.</p> <p>Durée totale de l'épreuve : 1 heure pour le candidat.</p> <p>Conditions de réalisation de l'épreuve : Réalisée au sein de l'organisme de formation. L'étude de situation professionnelle est organisée conjointement par le responsable des évaluations et l'expert-évaluateur. Le responsable des évaluations nomme le surveillant et l'expert-évaluateur, qui ne peut être le formateur des candidats, et fournit les résultats au certificateur. Le surveillant est le garant et le responsable de l'épreuve. L'expert-évaluateur assure la correction des copies des candidats à l'issue de l'épreuve.</p> <p>Conditions de validation du bloc : Le candidat doit avoir validé toutes les compétences pour valider le bloc.</p> <p>Le bloc de compétences sera attribué par un jury de certification se réunissant en commission d'attribution évaluant les compétences acquises lors de l'évaluation</p> <p>Outils fournis par le certificateur : Outils administratifs : convocations, code d'accès aux sujets, plate-forme numérique pour validation des résultats. Outils pédagogiques : sujets, sujets exemple, grille d'évaluation, fiche technique (définition des rôles, descriptif de l'organisation de l'épreuve).</p>	<p>Le candidat démontre :</p> <p>Une capacité à proposer un projet d'accueil qualitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le contenu du projet d'accueil qui définit les orientations éducatives et pédagogiques est déterminé - Le projet d'accueil prend en compte aux besoins de l'enfant et à l'environnement d'accueil <p>Une cohérence dans l'élaboration de l'accompagnement personnalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les besoins et les attentes de l'enfant et du particulier employeur sont identifiés - Les modalités de l'accompagnement sont adaptées aux besoins et aux attentes de l'enfant et du particulier employeur - Les évolutions de l'enfant et du cadre d'intervention sont prises en compte dans l'accompagnement personnalisé <p>Une efficacité dans sa collaboration avec la famille et l'entourage intervenant auprès de l'enfant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un environnement propice est mis en place pour les moments de collaboration et de communication - Des conseils pertinents et renseignés liés à la parentalité sont prodigués aux parents sur leur demande - Le rôle de la famille et de l'entourage intervenant auprès de l'enfant est clairement identifié - Les missions et les limites du salarié sont clairement exposées à la famille et l'entourage intervenant auprès de l'enfant - Le mode de communication est adapté au contexte de la situation - Les informations transmises sont pertinentes

Bloc de compétence 05.02: Accompagnement aux actes quotidiens de l'enfant

Référentiel d'activités <i>Décrit les situations de travail, les activités exercées</i>	Compétences <i>Identifie les compétences y compris sociales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	Référentiel d'évaluation <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation Indicateurs
<p>L'assistant maternel et le garde d'enfants accompagnent les enfants en concertation avec les parents dans l'apprentissage et la réalisation des actes quotidiens du matin jusqu'au soir : les changes, l'habillage le déshabillage, l'aide à l'hygiène (acquisition de la propreté, aide à la toilette...) au besoin du repos ainsi que l'aide au déplacement.</p> <p>Ils respectent les limites de leur intervention qui exclue les actes médicaux.</p> <p>Ils informent à bon escient l'entourage de l'enfant en fonction de l'évolution de la situation.</p>	<p>Réaliser les soins du quotidien au domicile des particuliers employeurs ou de l'assistant maternel en appliquant les gestes et protocoles professionnels afin de garantir à l'enfant une hygiène corporelle</p> <p>Aider l'enfant dans les apprentissages des actes de la vie quotidienne au domicile des particuliers employeurs ou de l'assistant maternel en transmettant les règles sociales, de sécurité et d'hygiène afin de l'accompagner dans son développement</p> <p>Veiller au bien-être de l'enfant au domicile des particuliers employeurs ou de l'assistant maternel en identifiant les évolutions de l'état de santé de l'enfant afin d'assurer sa sécurité et son bien être</p> <p>Aider l'enfant à se mouvoir et à se déplacer au quotidien au domicile des particuliers employeurs ou de l'assistant maternel en le sensibilisant sur les règles de sécurité afin d'assurer sa sécurité et son bien-être et son autonomie</p> <p>S'adapter à la situation et à son évolution afin de proposer un accompagnement personnalisé aux actes du quotidien</p> <p>Instaurer une relation de confiance avec l'enfant et ses parents et transmettre les informations utiles afin d'instaurer une collaboration efficace</p> <p>Être autonome dans la réalisation des soins et l'aide aux déplacement/portage de l'enfant pour garantir une qualité et une sécurité dans l'accompagnement des actes quotidiens</p>	<p>MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE</p> <p>Type d'épreuve : mise en situation professionnelle simulée individuelle suivie d'un entretien.</p> <p>La mise en situation professionnelle permet le repérage des compétences professionnelles du candidat par l'observation de l'application de gestes et de techniques face à une situation d'emploi contextualisée. La mise en situation propose une reconstitution proche de la réalité de terrain. L'entretien mené par l'expert-évaluateur permettra au candidat de s'autoévaluer et à l'expert-évaluateur de compléter, par un questionnaire, l'évaluation des compétences du candidat.</p> <p>Descriptif : Durant la mise en situation, Le candidat évolue dans les pièces d'un domicile réel ou reconstitué et réalise un soin d'hygiène, un déplacement ou portage d'enfant et accompagne l'enfant aux apprentissages des actes quotidiens.</p> <p>Durée totale de l'épreuve : 45 minutes pour le candidat.</p> <p>Conditions de réalisation de l'épreuve : réalisée au sein de l'organisme de formation, la mise en situation professionnelle simulée est organisée conjointement par le responsable des évaluations et l'expert-évaluateur. Le responsable des évaluations nomme l'expert-évaluateur, qui ne peut être le formateur des candidats, et fournit les résultats au certificateur.</p> <p>Conditions de validation du bloc : Le candidat doit avoir validé toutes les compétences pour valider le bloc.</p> <p>Le bloc de compétences sera attribué par un jury de certification se réunissant en commission d'attribution évaluant les compétences acquises lors de l'évaluation</p> <p>Outils fournis par le certificateur : Outils administratifs : convocations, code d'accès aux sujets, plate-forme numérique pour validation des résultats. Outils pédagogiques : sujets, sujets exemple, grille d'évaluation, fiche technique (définition des rôles, descriptif de l'organisation de l'épreuve, liste du matériel, aide à l'entretien).</p>	<p>Le candidat démontre une :</p> <p>Méthodologie de qualité dans la réalisation des soins du quotidien de l'enfant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées - Un environnement propice est mis en place pour la qualité des actes quotidiens - Les gestes et les techniques nécessaires sont adaptés - Les produits et le matériel adaptés sont utilisés - L'enfant est accompagné lors des activités verbalement, physiquement et visuellement - Les règles sociales, de sécurité et d'hygiène sont transmises à l'enfant lors des actes essentiels - La communication est adaptée et pertinente - L'intervention est ajustée en fonction de l'évolution de la situation - L'accompagnement est adapté à la présence de plusieurs enfants - Une veille sur l'état de santé de l'enfant est effectuée au quotidien <p>Technicité dans l'aide aux déplacements et au portage de l'enfant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'enfant est sécurisé lors des manipulations, portages ou déplacements - Le matériel et les techniques de portage ou de déplacement adaptés à l'enfant sont identifiés et utilisés correctement - Les règles de sécurité sont transmises à l'enfant

Bloc de compétence 06.02: Activités d'éveil et de socialisation contribuant au développement de l'enfant			
Référentiel d'activités <i>Décrit les situations de travail, les activités exercées</i>	Compétences <i>Identifie les compétences y compris sociales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	Référentiel d'évaluation <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation Indicateurs
<p>L'assistant maternel et le garde d'enfants organisent en concertation avec les particuliers employeurs différentes activités tout au long de la journée en prenant en compte l'âge, les besoins et les centres d'intérêt des enfants accueillis.</p> <p>Le planning d'activités qu'ils établissent prévoit également des temps de repos, ainsi que des temps libres.</p> <p>L'assistant maternel et le garde d'enfants mettent en place l'activité et préparent l'espace et le matériel adapté.</p> <p>L'assistant maternel et le garde d'enfants animent les activités tout au long de la journée. Ils accompagnent les enfants verbalement, physiquement et visuellement.</p> <p>Ils proposent des ajustements en fonction de l'évolution de l'enfant et de la situation.</p>	<p>Réaliser en toute autonomie des activités d'éveil et de socialisation en proposant des activités variées adaptées à l'âge, aux besoins et aux centres d'intérêts de l'enfant afin de contribuer au développement de l'enfant</p> <p>Guider l'enfant dans les activités d'éveil et de socialisation en mettant en place un environnement sécurisé afin de contribuer à son développement et à son épanouissement</p> <p>S'adapter aux spécificités des enfants accueillis afin de proposer et de réaliser des activités d'éveil et de socialisation cohérentes</p>	<p>ÉTUDE DE SITUATION PROFESSIONNELLE</p> <p>Type d'épreuve : étude de situation professionnelle individuelle support numérique.</p> <p>L'étude de situation numérique permet le repérage des compétences professionnelles du candidat par l'évaluation de ses capacités d'analyse et de raisonnement face à une situation d'emploi contextualisée.</p> <p>Descriptif : Durant l'étude de situation professionnelle, le candidat doit proposer des activités adaptées aux besoins de l'enfant et aux consignes du particulier employeur et justifier son rôle à ses côtés dans le cadre d'une situation d'emploi donnée.</p> <p>Durée totale de l'épreuve : 1 heure pour le candidat.</p> <p>Conditions de réalisation de l'épreuve : réalisée au sein de l'organisme de formation. L'étude de situation professionnelle est organisée par le responsable des évaluations. L'évaluation est organisée via une plateforme numérique. Le responsable des évaluations nomme le surveillant, qui ne peut être le formateur des candidats. Le surveillant est le garant et le responsable de l'épreuve. Les corrections automatiques sont délivrées par la plateforme numérique. Les résultats sont délivrés par le certificateur.</p> <p>Conditions de validation du bloc : Le candidat doit avoir validé toutes les compétences pour valider le bloc.</p> <p>Le bloc de compétences sera attribué par un jury de certification se réunissant en commission d'attribution évaluant les compétences acquises lors de l'évaluation</p> <p>Outils fournis par le certificateur : Outils administratifs : convocations, accès aux sujets, plate-forme numérique pour validation des résultats, résultats. Outils pédagogiques : sujets exemples, lien de simulation, fiche technique (définition des rôles, descriptif de l'organisation de l'épreuve).</p>	<p>Le candidat démontre une :</p> <p>Cohérence dans la proposition d'activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les activités sont adaptées au rythme, à l'âge, aux besoins et aux centres d'intérêt de l'enfant - Les activités sont variées - Le planning des activités prévoit des temps actifs libres ou guidés et des temps de repos - En cas de multi-accueil, la proposition d'activités prend en compte l'accueil des autres enfants <p>Qualité dans l'accompagnement durant les activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un environnement propice est mis en place pour la qualité et la sécurité des activités - L'enfant est accompagné lors des activités verbalement, physiquement et visuellement - Les règles sociales, de sécurité et d'hygiène sont transmises à l'enfant lors des activités - Les règles de sécurité des enfants et des espaces sont respectées - L'intervention est ajustée en fonction de l'évolution de la situation. - Les informations transmises sont pertinentes

Bloc de compétence 07.02: Repas de l'enfant			
Référentiel d'activités <i>Décrit les situations de travail, les activités exercées</i>	Compétences <i>Identifie les compétences y compris sociales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	Référentiel d'évaluation <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation Indicateurs
<p>L'assistant maternel et le garde d'enfants planifient les repas tout en prenant en compte les règles de conservation des aliments.</p> <p>Ils respectent les règles contre le gaspillage alimentaire en limitant les quantités préparées et en réutilisant d'éventuels restes.</p> <p>Ils veillent à l'équilibre alimentaire de l'enfant tout en prenant compte ses goûts, ses habitudes, ses besoins et les recommandations nutritionnelles de Santé Publique France (PNNS).</p> <p>En concertation avec les particuliers employeurs, ils participent à la mise en place de la diversification alimentaire.</p> <p>Ils aident l'enfant à s'alimenter tout en prenant en compte ses goûts, ses habitudes et ses besoins et en favorisant son autonomie.</p>	<p>Organiser en toute autonomie les repas en collaboration avec le particulier employeur en respectant l'équilibre alimentaire afin de garantir le bien-être de l'enfant</p> <p>Réaliser en toute autonomie et en toute sécurité des repas équilibrés et adaptés pour en prenant en compte ses goûts et habitudes afin de contribuer à son développement et à sa croissance</p> <p>Aider l'enfant à la prise de ses repas en mettant en place un environnement favorable à l'apprentissage et en utilisant le matériel adapté afin de développer son autonomie en sécurité</p> <p>S'adapter aux consignes du particulier employeur ainsi qu'aux goûts, aux habitudes, à la situation de l'enfant lors de l'organisation et la réalisation des repas afin de proposer des repas de qualité</p>	<p>MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE</p> <p>Type d'épreuve : mise en situation professionnelle simulée individuelle suivie d'un entretien.</p> <p>La mise en situation professionnelle permet le repérage des compétences professionnelles du candidat par l'observation de l'application de gestes et de techniques face à une situation d'emploi contextualisée. La mise en situation propose une reconstitution proche de la réalité terrain. L'entretien mené par l'expert-évaluateur permettra au candidat de s'autoévaluer et à l'expert-évaluateur de compléter, par un questionnaire, l'évaluation des compétences du candidat.</p> <p>Descriptif : Durant la mise en situation professionnelle, le candidat évolue au sein de la cuisine d'un domicile réel ou reconstitué et réalise un repas adapté à l'enfant en fonction de la situation d'emploi exposée dans son sujet. Il devra ensuite proposer et justifier oralement des solutions face à une problématique alimentaire concernant un jeune enfant.</p> <p>Durée totale de l'épreuve : 45 minutes pour le candidat.</p> <p>Conditions de réalisation de l'épreuve : réalisée au sein de l'organisme de formation. La mise en situation professionnelle simulée est organisée conjointement par le responsable des évaluations et l'expert-évaluateur. Le responsable des évaluations nomme l'expert-évaluateur, qui ne peut être le formateur des candidats, et fournit les résultats au certificateur.</p> <p>Conditions de validation du bloc : Le candidat doit avoir validé toutes les compétences pour valider le bloc.</p> <p>Le bloc de compétences sera attribué par un jury de certification se réunissant en commission d'attribution évaluant les compétences acquises lors de l'évaluation</p> <p>Outils fournis par le certificateur : Outils administratifs : convocations, code d'accès aux sujets, plate-forme numérique pour validation des résultats. Outils pédagogiques : sujets, sujets exemple, grille d'évaluation, fiche technique (définition des rôles, descriptif de l'organisation de l'épreuve, liste du matériel, aide à l'entretien).</p>	<p>Le candidat démontre une :</p> <p>Gestion qualitative de l'organisation du repas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les besoins de l'enfant sont identifiés - Les consignes du particulier employeur, les goûts et les habitudes de l'enfant sont respectés - Les règles de conservation sont respectées <p>Réalisation qualitative du repas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le repas est adapté à la situation de l'enfant - Le repas réalisé respecte l'équilibre alimentaire - Les règles d'hygiène et de sécurité pendant la préparation du repas sont respectées - Les techniques culinaires utilisées sont appropriées - Les ustensiles et équipements utilisés sont appropriés <p>Qualité dans l'accompagnement durant les repas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un environnement propice au déroulement du repas est mis en place - Le matériel et les techniques utilisés sont adaptés - L'accompagnement favorise l'autonomie de l'enfant - L'enfant est accompagné verbalement, physiquement et visuellement lors de la prise des repas - Les informations utiles sont transmises



Validation des compétences sociales et transversales

La validation du titre à finalité professionnelle Assistant maternel/Garde d'enfants se fait par l'obtention des 7 blocs de compétences et la validation des compétences sociales et transversales en jury de certification. Ce jury de certification s'effectue lors d'un entretien qui mesure la maîtrise coordonnée des compétences sociales et transversales des blocs de compétences. Le jury de certification procède à un questionnement sur un dossier complété durant le parcours de formation et de stage du candidat. Ce dossier professionnel amène les candidats à s'interroger sur leur pratique professionnelle en lien avec des situations vécues.

L'épreuve dure 1 heure au total. Il y a 30 minutes d'entretien oral et 30 minutes de lecture de dossier, de délibération et de temps d'annonce des résultats au candidat. Ces résultats sont annoncés après délibération.

Le jury est organisé par IPERIA dans les 5 semaines maximum après l'obtention de l'ensemble des blocs de compétences du titre.

Pendant l'entretien, le candidat doit démontrer les 3 compétences sociales et transversales suivantes pour valider l'épreuve :

L'autonomie : Le candidat fait preuve d'autonomie pour être moteur dans sa pratique dans toutes les activités de son métier. Il organise également son intervention en toute autonomie après réception des consignes dans une gestion optimale de son temps. Enfin, il prend des initiatives et des décisions, dans le cadre des limites professionnelles et des consignes du particulier employeur, en ayant conscience de ses responsabilités.

A partir des critères suivants, le jury vérifie l'autonomie du candidat :

- Les consignes du particulier employeur sont respectées
- Les actions à prioriser sont identifiées
- Les limites professionnelles sont respectées
- Des initiatives sont prises dans le cadre des limites professionnelles
- Une organisation efficace dans le temps et dans l'espace est mise en place
- Les incidences des actions entreprises sont connues

L'adaptation : Le candidat s'adapte à la situation, à la personne accompagnée et à ses proches. Il identifie et analyse les situations nouvelles afin d'adapter son comportement et ses pratiques. Enfin, il anticipe et fait preuve de souplesse.

A partir des critères suivants, le jury vérifie l'adaptation du candidat :

- L'observation des situations permet le recueil des informations
- Les situations sont analysées avec justesse : difficultés rencontrées, éléments de réussite
- Les signes de changements et/ou les aléas sont identifiés
- Les changements, réajustements proposés sont réalistes
- Différentes façons de faire sont proposées
- Le comportement est adapté à l'état de la personne

La capacité relationnelle : Le candidat fait preuve d'ouverture d'esprit en étant dans le non-jugement et en adoptant la bonne distance. Il respecte les règles éthiques et déontologiques du secteur, c'est-à-dire le respect de la personne accompagnée dans sa globalité : respect de la vie privée, de l'intégrité, de l'intimité, de la confidentialité... Il adopte une démarche de bientraitance qui doit être au cœur de l'accompagnement.

A partir des critères suivants, le jury vérifie la capacité relationnelle du candidat :

- Les conditions pour instaurer une relation de confiance sont mises en œuvre
- La parole et les choix du particulier employeur sont pris en compte
- Une écoute active est mise en place. L'obligation de discrétion est respectée
- Le non-jugement et l'ouverture d'esprit sont intégrés dans les pratiques professionnelles